

Cas pratique droit pénal, CRFPA

Par **Lea1304**, le **08/09/2019** à **15:18**

Bonjour à tous,

Je viens de finir une semaine intense d'épreuves écrites du CRFPA et bien sûr les doutes commencent à arriver. Notamment, je me suis rendue compte que, faute de temps mais surtout en raison du stress, je n'ai pas traité une infraction dans le cas pratique de droit pénal. Je pense avoir pourtant bien réussi les autres infractions mais ça me fait vraiment stresser sachant que normalement ça ne m'arrive quasiment jamais dans cette matière dans laquelle j'ai eu des bonnes notes tout au long de l'année... Donc à ceux qui ont déjà vécu la même situation, est-ce vraiment rédhibitoire ou si l'on réussit bien l'ensemble de l'épreuve ça peut passer? Je sais que c'est dur de répondre à une telle question mais j'essaie de me rassurer comme je peux.

Merci à vous et bon courage pour la suite à ceux qui ont également passé les écrits cette semaine.

A

Par **dum6363**, le **09/09/2019** à **12:00**

Bonjour,

J'ai aussi passé le CRFPA cette année en droit pénal. Quelle infraction penses tu avoir oublié ?